



DOCUMENTATION ELECTIONS	Rédacteur : B CAILLOUX
Document : GDPQ-Modalités de livraison	Approbateur : S LORET
Date : 28/03/24	
Objet : Magasin réception	Visa :

Livraison de documents élections chez Diffusion Plus

I. OBJET

Le but de ce document est d'indiquer les modalités de livraison et d'acceptation de marchandises sur le site de **Diffusion Plus**, adresse de livraison :

Diffusion Plus
Rue du bois de Saint Paul
Autoroute A13 sortie 17
ZA Les Champs Chouette
27600 Saint Aubin sur Gaillon

1. Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 sur **rendez-vous** pris au plus tard **24h avant livraison** par le transporteur

2. Contact :

Responsable Réception: Séverine LORET 02 32 77 85 36 Mail : reception-magasin@diffusionplus.fr

II. IDENTIFICATION DES CONTENANTS

IMPERATIF !

Avant toute livraison et pour permettre une prise en charge simplifiée, les imprimeurs doivent se connecter sur la plateforme GDP Elections et créer un compte qui permettra d'indiquer le contenu détaillé des livraisons et générer automatiquement les étiquettes colis et palettes correspondantes.

<https://solutionelection.gdp.digital/>



III. CONDITIONS DE DECHARGEMENT

1. Conditionnement

- Palette « type Europe » de 80x120cm, Hauteur max 1,2m
 - Pour garantir l'intégrité des documents, les palettes doivent être filmées
 - Il est **recommandé** de protéger les 4 angles, et de cercler les palettes (cerclage plastique).
Chaque contenant doit être identifié par une affiche indiquant :
 - **Le site de destination**
 - **La préfecture et le secteur concernés (donc département et canton/circonscription si applicable)**
 - **Le type de document (Circulaire, BV Mairie, BV électeurs), le candidat et/ou le parti concerné**
 - **La quantité par contenant et la quantité totale livrée**
 - **N° de contenant / nombre total de contenants**
- Un exemplaire est à coller sur le devant de la palette.

2. Bon de livraison

Toute marchandise livrée doit obligatoirement être accompagnée de son bon de livraison.

Contenu du BL :

- Expéditeur
- Adresse de livraison
- Descriptif de la marchandise (cf ci-dessus)
- Quantité livrée et poids brut total
- Etat de livraison (partielle ou soldée)

3. Déchargement

Le chauffeur doit présenter ses papiers à la réception du magasin avant la mise à quai.
Il doit se conformer aux instructions qui lui seront données sur place pour la mise à quai.



GRUPE
DIFFUSION
PLUS

fournisseur d'expérience client

DOCUMENTATION ELECTIONS

Rédacteur : B CAILLOUX

Document : GDPQ-Préconisation de conditionnement

Approbateur : B CHEVALLARD

Date : 08/01/24

Objet : Envoi Propagandes et BV

Visa :

Préconisation de conditionnement documents destinés aux élections Groupe Diffusion Plus (Sites de Diffusion Plus - SOFAG)

I. ELECTION PRESIDENTIELLE

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par carton	Poids max
Propagandes A3	Sur palettes			500 kgs
BV format A6 pour mise sous pli	En cartons		12000	15 kgs
BV format A6 pour envoi Mairie	En cartons	1000	12000	15 kgs

II. ELECTIONS LEGISLATIVES

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par carton	Poids max
Propagandes A4	Sur palettes			500 kgs
BV format A6 pour mise sous pli	En cartons		10000	15 kgs
BV format A6 pour envoi Mairie	En cartons	1000	10000	15 kgs

III. ELECTIONS DEPARTEMENTALES

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par carton	Poids max
Propagandes A4	En cartons		3000	500 kgs
BV format A6 pour mise sous pli	En cartons		12000	15 kgs
BV format A6 pour envoi Mairie	En cartons	1000	12000	15 kgs

IV. ELECTIONS REGIONALES OU EUROPEENNES

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par carton	Poids max
Propagandes A4	Sur palettes			500 kgs
BV format A4 pour mise sous pli	Sur palettes			500 kgs
BV format A4 pour envoi Mairie	En cartons	1000	3000	15 kgs

V. IDENTIFICATION DES CONTENANTS

IMPERATIF !

Avant toute livraison et pour permettre une prise en charge simplifiée, les imprimeurs doivent se connecter sur la plateforme GDP Elections et créer un compte qui permettra d'indiquer le contenu détaillé des livraisons et générer automatiquement les étiquettes colis et palettes correspondantes.

<https://solutionelection.gdp.digital/>



Ad minima, chaque étiquette de contenant doit indiquer :

Le site de destination

La préfecture et le secteur concerné (donc département et canton/circonscription si applicable)

Le type de document (Circulaire, BV Mairie, BV électeurs), le candidat et/ou le parti concerné

La quantité par contenant et la quantité totale livrée

N° de contenant / nombre total de contenants